

Montréal, le 22 novembre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel

À : Tous les participants

**Objet : Demande de révision de la décision D-2019-107
Dossier de la Régie : R-4106-2019**

Chers confrères,

Tel que confirmé dans sa lettre du 18 novembre 2019, la Régie de l'énergie (la Régie) tiendra l'audience dans le dossier cité en objet du **25 novembre 2019 à compter de 13 h jusqu'au 27 novembre 2019, si nécessaire**, dans la salle Krieghoff de ses bureaux à Montréal.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie demande aux participants de lui indiquer s'ils entendent traiter de sujets confidentiels et, dans l'affirmative, le temps requis par sujet, ainsi que s'ils entendent traiter de ceux-ci dans le cadre de leur contre interrogatoire et/ou de leur preuve en chef.

La Régie vise à planifier l'audience de façon à limiter le nombre de séances à huis clos, s'il en est. À cette effet, la Régie demande les participants à traiter de sujets confidentiels, le cas échéant, au début ou à la fin de leurs présentations, avant une pause ou après une pause.

Les informations requises par la présente devront être transmises à la Régie par les participants au plus tard **le vendredi 22 novembre 2019, à 15h00**.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml